

■ Article 1

Les bourses sont dénommées "Bourses de recherche sur le capital humain".

■ Article 2

Les bourses sont destinées à encourager des travaux de recherche menés dans le cadre de la chaire "capital humain" portée par la fondation en soutien à l'université de Bordeaux.

Ces travaux se matérialisent sous la forme **d'un rapport de recherche et d'une synthèse de 6000 signes portant sur un projet concret de risques liés au capital humain** (cas d'étude).

■ Article 3

L'étudiant est libre d'orienter son mémoire. Toutefois, il devra comporter à minima le descriptif détaillé de la méthodologie mise en œuvre, une cartographie des risques et un outil de valorisation et de suivi du capital humain (ex : tableur Excel).

■ Article 4

Les candidats doivent être inscrits en parcours master Direction Financière, Contrôle de Gestion et Audit Interne de l'IAE Bordeaux de l'université de Bordeaux. Ils doivent répondre à l'appel à candidatures téléchargeable sur le site de la fondation et **déposer un dossier de candidature**, comprenant notamment **le descriptif du sujet et un plan du rapport**.

■ Article 5

L'attribution des bourses, y compris leur nombre, est déterminée par le comité de pilotage de la chaire après réceptions et étude des dossiers.

■ Article 6

Le versement de la bourse sera effectué à la **remise du projet définitif** qui devra s'effectuer **au plus tard le 30 septembre 2014**.

■ Article 7

Les **décisions du comité de pilotage sont souveraines et sans appel**.